



COMMUNIQUE DE PRESSE
Réaction de la Députée fédérale Florence Reuter aux déclarations
du Ministre de l'emploi Josly Piette sur les titres-services.
(24/01/08)

Attention à une nouvelle vague de travail au noir si l'on augmente le prix des titres-services !

Il faut rester prudent. Augmenter le prix des titres-services pour l'utilisateur tout en supprimant la déductibilité fiscale, comme le suggère le Ministre de l'emploi Josly Piette, c'est signer la fin d'un système efficace et générateur d'emplois.

Florence Reuter, Députée fédérale MR, auteur d'une proposition de loi visant à étendre le champ d'application des titres-services à la garde extrascolaire des enfants, est cependant bien consciente qu'il faut revoir le financement structurel du système et n'exclut aucune piste.

La proposition du Ministre Josly Piette reviendrait à augmenter le prix de 3 euros au total ! Un titre-service coûte aujourd'hui 6,70 euros à l'utilisateur, ce qui revient à 4,69 euros après déduction fiscale, soit une réduction d'impôt de 30%. Si l'on supprime la déduction et que l'on augmente le prix, un titre-service coûterait alors 7, 7 euros, **ce qui ne permettrait plus de lutter contre le travail illégal**. C'est donc tout le système mis en place par la loi de 2001 qui deviendrait caduque.

Le système des titres-services coûte cher, c'est vrai, mais il ne faut pas remettre en cause son efficacité. En 4 ans, il a permis la **création de 60 000 emplois**, de transformer du travail au noir en travail salarié, de donner à ces travailleurs un vrai contrat d'emploi avec toute la sécurité sociale qui en découle.

Il faut donc pérenniser ce système et avant tout pérenniser l'emploi créé.

Comment dès lors refinancer les titres-services ? Les pistes sont nombreuses et il faut les étudier au sein du gouvernement.

Actuellement, le coût pour l'Etat est considérable, un coût brut estimé à 850 millions d'euros pour 2008, et un coût net de 500 millions d'euros si l'on tient compte de l'effet retour (lutte contre le travail au noir, précompte professionnel...).

Florence Reuter estime qu'il ne faut exclure aucune piste : on peut étudier une diminution de la déductibilité, mais sûrement pas sa suppression, cela reviendrait à supprimer toute l'attractivité pour les utilisateurs. N'oublions pas que c'est la déductibilité qui garantit pour une grande part le succès du système.

Augmenter le tarif pour l'utilisateur n'est pas à exclure totalement, mais **le prix doit rester attractif pour contrer le travail au noir !**

Il faudrait peut-être revoir le système des ALE qui affiche un rendement très important grâce aux titres-services par rapport aux sociétés privées. Revoir aussi les aides à l'emploi qui, dès qu'elles se terminent, mettent les entreprises en difficulté.

La priorité est de garantir la pérennisation du système afin de créer plus d'emplois encore et garantir les emplois existants.

Quant à l'**extension des titres-services** (à la garde extrascolaire des enfants, comme prévu dans ma proposition de loi de septembre 2007), elle reste d'actualité, car nécessaire pour répondre à un besoin essentiel des parents. Toutefois, avant d'étendre le champ d'application, il faut bien sûr revoir le financement structurel du système.

Contact :

Rosalyn VILMUS, Attachée parlementaire de la Députée fédérale Florence Reuter

Tél. : 02/549 89 26 Gsm : 0497/94 85 34

rosalyn.vilmus@florencereuter.be